



## Taxe d'apprentissage 2022

> Une participation à la formation de futurs professionnels

> Une contribution à de nouveaux projets



### Nouvelles modalités

Le versement de la taxe  
d'apprentissage s'effectue désormais  
directement auprès du Collège-lycée  
La Ville Davy



# La Ville Davy c'est :

- 550 élèves et étudiants, 85 apprentis et 35 stagiaires en formation continue
- 110 personnels enseignants, administratifs et techniques
- une ouverture sur le monde : chaque année, une centaine d'élèves part en stage à l'étranger
- des partenariats avec des entreprises et collectivités locales
- des équipements :
  - > un atelier pédagogique avec 110 vaches laitières
  - > un atelier porcin naisseur-engraisseur
  - > un pôle services avec 8 salles pédagogiques
  - > un bike park, une carrière équestre, 2 salles de sport
  - > un cadre verdoyant et un parc de 6 hectares
  - > un auditorium de 200 places, des salles de réunion, service de restauration (disponibles à la location pour des assemblées générales, séminaires, réunions, etc.)



## Formations

### ● Collège

4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup> à projets pro ou techno

### ● Filière générale et technologique

- Seconde générale et technologique
- Bac Général
- Bac Technologique STAV > Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

### ● Filière professionnelle

- CAPa SAPVER > Services à la personne et vente en espace rural
- CAPa MA > Métiers de l'agriculture
- Bac Pro SAPAT > Services aux personnes et aux territoires
- Bac Pro CGEA > Conduite et gestion de l'entreprise agricole
- Bac Pro GMNF > Gestion des milieux naturels et de la faune

### ● Enseignement supérieur

BTS ACSE > Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole

### ● Apprentissage

- BP REA Elevages et cultures
- CS conduite d'un élevage bovin lait
- CS conduite d'un élevage porcin

### ● Formation continue

- BP REA Elevages et cultures
- BP REA Maraîchage bio
- BPA Travaux de la production animale spécialité polyculture élevage
- BPA Travaux de la production animale spécialité élevage de porcs

## Projets réalisés en 2021

- Construction de 11 nouvelles salles de classe adaptées aux usages des outils numériques
- Remplacement de la centrale incendie dans l'ensemble des bâtiments
- Rénovation de l'ancienne porcherie

## Projets pour 2022

- Remise à niveau de nos espaces pédagogiques,
- Construction de nouveaux vestiaires de sports pour les deux salles de sports.
- Lancement d'un projet de réalisation d'une nouvelle salle de restauration pour le personnel.
- Lancement de la réalisation de 10 nouvelles salles d'enseignement.



# La taxe d'apprentissage

- Pourquoi verser cette taxe ?

La taxe d'apprentissage contribue chaque année à financer les investissements de l'établissement afin d'adapter les équipements aux évolutions techniques et aux nouvelles exigences professionnelles. Cette taxe permet également de contribuer à l'amélioration de l'accueil des jeunes et des partenaires professionnels au sein du collège-lycée.

- Comment verser cette taxe ?

Vous pouvez adresser **13%** de cette taxe au Collège-lycée La Ville Davy par :

- courrier

Pôle de formation La Ville Davy  
51 rue de la Corderie  
22120 QUESSOY

- virement bancaire

**Crédit Mutuel de Bretagne**

RIB				Domiciliation	
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Cié RIB		
15589	22833	00664772840	07	CCM MONCONTOUR QUESSOY	

IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1558	9228	3300 6647 7284 007	CMBRFR2BARK	

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

TITULAIRE DU COMPTE > LYCEE COLLEGE  
ACCOUNT OWNER

LIEU DIT LA VILLE DAVY

CCM MONCONTOUR QUESSOY  
Tél: 02 96 42 30 52

22120 QUESSOY

0833.01 A  
LE 10/09/2018  
C.L. Pôle de Formation  
LA VILLE DAVY  
22120 QUESSOY  
Tél: 02 96 42 52 00 - Fax: 02 96 42 57 77  
e-mail: quessoy@cmbr.fr  
Site internet: www.lavilledavy.fr

Ce relevé est destiné à être remis sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc...).  
This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc...).

Pour plus d'informations :

> Pôle de formation La Ville Davy - Jérôme KERHARDY

02 96 42 52 00 / jerome.kerhardy@cneap.fr